

Fin 2012, 56 000 enfants et adolescents sont hébergés dans l'un des 1 932 établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ces derniers, qui offrent une capacité totale d'hébergement de 60 700 places, ont ainsi un taux d'occupation de 92 %. Si le taux d'occupation était identique en 2008, les capacités ont augmenté de 12 % durant la période. Le taux d'encadrement dans ces structures s'élève à 89 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour 100 places. En moyenne, les jeunes accueillis ont 13 ans et séjournent 13 mois dans l'établissement, mais l'âge et la durée d'hébergement varient sensiblement selon les missions des établissements.

Le placement en établissement est l'une des principales mesures mises en œuvre par l'aide sociale à l'enfance (ASE), avec le placement en famille d'accueil et les actions éducatives. Cinq catégories d'établissements sont prises en compte ici : les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les foyers de l'enfance, les pouponnières à caractère social, les villages d'enfants et les lieux de vie et d'accueil (voir fiche 21). Ces établissements accueillent tous des enfants ou jeunes adultes de moins de 21 ans mais se distinguent entre eux par l'âge des publics, les formes d'hébergement, la durée d'accueil ou encore le taux d'encadrement¹.

Une très large prédominance des MECS et des foyers malgré un développement des autres structures

Fin 2012², la grande majorité de l'offre de places d'hébergement de l'ASE se situe dans les 1 204 MECS. Celles-ci proposent 44 800 places et accueillent 41 300 enfants (*tableau 1*). La capacité moyenne des MECS est ainsi de 37 places. Le nombre de places offertes est toutefois très variable : un quart des MECS offre moins de 17 places, la moitié moins de 32 places, les trois quarts moins de 50 places et un dixième plus de

70 places. La seconde catégorie d'établissements en matière de capacité est celle des 215 foyers de l'enfance. Ces derniers comptent en moyenne 51 places pour une offre totale de 10 900 places. Ils accueillent 10 100 enfants fin 2012.

Les autres structures proposent un nombre de places nettement moins élevé, mais celui-ci a augmenté entre 2008 et 2012, passant de 4 150 places en 2008 à environ 5 000 quatre ans plus tard (*tableau 2*). Cet important développement est dû principalement à la hausse du nombre de places dans les lieux de vie (+25 % entre 2008 et 2012) et dans les villages d'enfants (+17 %). Dans les pouponnières, l'augmentation du nombre de places est moins marquée (+9 %) notamment car le nombre d'établissements est passé de 31 à 30 entre 2008 et 2012.

Une prépondérance de l'hébergement en internat

Parmi les différents types d'hébergement proposés par les établissements de l'ASE (*encadré 1*), l'hébergement en internat collectif représente dans l'ensemble 68 % des places disponibles (*graphique 1*). Il est donc largement majoritaire, malgré une baisse de 6 points entre 2008 et 2012. Cette dernière est due notamment à la diminution du nombre de

1. Le taux d'encadrement est le rapport entre le nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) et le nombre de places d'hébergement.

2. L'ensemble des chiffres mentionnés dans cette fiche sont issus de l'enquête ES Protection de l'enfance (PE) de 2012. Les évolutions entre 2008 et 2012 sont calculées grâce aux résultats de l'enquête ES Enfants en difficulté sociale de 2008. Des données plus récentes collectées début 2018 lors de l'enquête ES-PE de 2017 seront disponibles en 2019.

Tableau 1 Offre d'accueil dans les établissements de l'ASE en 2008 et 2012

	Nombre d'établissements			Capacité d'hébergement installée		
	2008	2012	Évolution (en %)	2008	2012	Évolution (en %)
MECS	1 115	1 204	8	39 685	44 830	13
Foyers de l'enfance	211	215	2	10 309	10 912	6
Pouponnières	31	30	-3	783	854	9
Villages d'enfants	21	24	14	1 129	1 324	17
Lieux de vie	385	459	19	2 243	2 805	25
Ensemble	1 763	1 932	10	54 149	60 725	12

MECS : maison d'enfants à caractère social.

Champ > France entière, hors Mayotte, au 15 décembre 2012.

Source > DREES, enquête ES-PE 2012.

Tableau 2 Effectifs accueillis et taux d'encadrement en 2012

	Effectifs présents	Taux d'occupation (en %)	Sorties au cours de l'année 2012	Entrées au cours de l'année 2012	Taux d'encadrement (en %)
MECS	41 342	92	27 280	27 992	83
Foyers de l'enfance	10 106	93	21 029	20 357	118
Pouponnières	717	84	1 089	1 089	143
Villages d'enfants	1 278	97	354	188	74
Lieux de vie	2 537	90	1 516	1 705	60
Ensemble	55 980	92	51 268	51 331	89

MECS : maison d'enfants à caractère social.

Champ > France entière, hors Mayotte, au 15 décembre 2012.

Source > DREES, enquête ES-PE 2012.

Encadré 1 Les différents types d'hébergement proposés par les établissements de l'ASE

- > Hébergement en internat collectif : hébergement regroupé dans l'établissement.
- > Hébergement en structure éclatée : hébergement hors de l'établissement, dans un ensemble de logements ou de chambres dispersés dans l'habitat social, le logement ordinaire ou à l'hôtel.
- > Assistant familial : hébergement chez un assistant familial, dès lors que le placement est géré et rémunéré par la structure.
- > Accueil mère-enfant : hébergement de femmes enceintes ou de jeunes mères (y compris mineures) accompagnées d'enfant(s) de moins de 3 ans.
- > Pouponnière : hébergement d'enfants de moins de 3 ans.
- > Lieu de vie et d'accueil : structure ou section d'hébergement gérée par une personne physique ou morale autorisée à accueillir entre trois et sept enfants (jusqu'à dix enfants par dérogation).

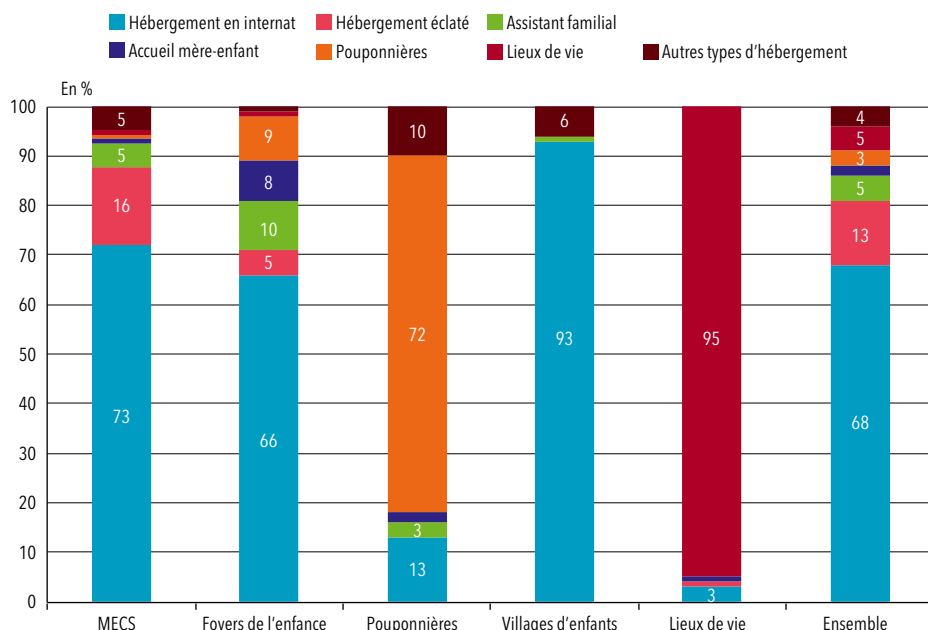
places en internat (-6 points) dans les MECS, qui s'explique en partie par l'augmentation du nombre de places dans des structures éclatées hors de l'établissement (+3 points) et dans les autres types d'hébergement proposés (notamment chez des assistants familiaux rémunérés par la structure). Les foyers de l'enfance se distinguent par une offre d'hébergement assez diversifiée : malgré une majorité de places en internat (66 %), l'ensemble des types d'hébergement possibles est proposé.

Pour les trois autres types de structures, l'offre est beaucoup plus homogène. On compte ainsi 72 % de places de pouponnière en pouponnières (ces établissements comptent aussi 13 % de places d'internat collectif, qui peuvent accueillir des enfants au-delà de l'âge de 3 ans) alors que 93 % des places des villages d'enfants correspondent à de l'hébergement en internat collectif et que 95 % de celles proposées par les lieux de vie leur sont spécifiques.

Un taux d'encadrement légèrement en baisse et très hétérogène selon les catégories d'établissement

Fin 2012, les 1 932 établissements de l'ASE proposant de l'hébergement comptent 53 900 emplois en équivalent temps plein (ETP), ce qui représente 89 ETP pour 100 places d'hébergement. En 2008, ce taux d'encadrement s'élevait à 93 %, soit 4 points de plus. Le taux d'encadrement varie fortement en fonction du type de structure : de 60 % dans les lieux de vie – qui sont des petites structures avec très peu d'enfants accueillis et donc peu de personnel nécessaire – à 143 % dans les pouponnières, où l'accueil d'enfants en bas âge nécessite plus de personnel, notamment paramédical et en particulier des auxiliaires de puériculture. Entre ces deux extrêmes, le taux d'encadrement atteint 74 % pour les villages d'enfants, 83 % pour les MECS et 118 % pour les foyers de l'enfance. Dans les MECS comme dans les

Graphique 1 Répartition des places par type d'hébergement en 2012



MECS : maison d'enfants à caractère social.

Note > La catégorie « Autres types d'hébergement » inclut, par exemple, le placement à domicile.

Champ > France entière, hors Mayotte, au 15 décembre 2012.

Source > DREES, enquête ES-PE 2012.

foyers de l'enfance, le nombre d'ETP pour 100 places a diminué de 4 points depuis 2008, expliquant ainsi la baisse globale du taux d'encadrement.

Des durées de séjour caractéristiques des missions des établissements

Les établissements de l'ASE accueillent des enfants et jeunes adultes³ pour une durée de un à deux ans renouvelable selon le type de placement. La durée moyenne de séjour, pour les enfants sortis d'un établissement au cours de l'année 2012, est de treize mois (*tableau 3*). Toutefois, de grandes disparités sont observées : dans l'ensemble, un quart des enfants est resté moins d'un mois, la moitié moins de six mois et un quart plus de dix-sept mois. Les durées moyennes de séjour varient fortement par type d'établissement, notamment en raison de différences de missions.

Les foyers de l'enfance répondent à des missions d'orientation et d'évaluation de la situation des enfants mais aussi d'accueil d'urgence. Les séjours au sein de ces établissements sont donc courts : cinq mois en moyenne, et la moitié des enfants accueillis le sont pour moins de deux mois. Aussi, le renouvellement des enfants accueillis y est bien plus élevé que dans les autres établissements de l'ASE

(pour l'ensemble de l'année, 1,9 sortie par place en 2012 contre 0,6 dans les MECS par exemple). Le séjour en pouponnière est lui aussi d'assez courte durée puisque ces structures sont réservées aux enfants en bas âge. De fait, les enfants n'y restent pas longtemps : neuf mois en moyenne et un quart des enfants sont accueillis pour moins de deux mois. Les MECS et les lieux de vie accueillent les enfants pour des durées similaires : respectivement dix-sept et dix-neuf mois en moyenne. Enfin, les villages d'enfants, dont l'objectif est l'accueil des fratries en recréant un véritable foyer avec une prise en charge à long terme, proposent des séjours beaucoup plus longs : cinq ans en moyenne (61 mois) et un quart des enfants y restent plus de sept ans et demi (92 mois).

Une structure par âge liée au type d'établissement

L'âge des enfants accueillis dépend en premier lieu des missions et donc des catégories d'établissement. En effet, 98 % des établissements appliquent des restrictions d'âge en dessous du plafond de 21 ans (âge de fin de droit à l'ASE). Les pouponnières hébergent une majorité d'enfants de moins de 3 ans (85 %) mais neuf sur dix ont relevé la limite d'âge

Tableau 3 Durée de séjour dans l'établissement des enfants et adolescents

	MECS	Foyers de l'enfance	Pouponnières	Villages d'enfants	Lieux de vie	Ensemble
Premier décile	<1	<1	<1	12	<1	<1
Premier quartile	3	0	2	22	2	1
Médiane	11	2	6	56	10	6
Troisième quartile	24	6	13	92	25	17
Dernier décile	41	13	22	121	47	34
Moyenne	17	5	9	61	19	13

MECS : maison d'enfants à caractère social.

Note > Sont pris en compte dans ce tableau les enfants ou adolescents sortis des établissements au cours de l'année 2012. La structure par tranche d'âges est notamment différente de celle du *tableau 1*. Les sections d'accueil mère-enfant sont exclues du champ d'analyse.

Lecture > 25 % des enfants sortis en 2012 des villages d'enfants sont restés moins de 22 mois dans l'établissement.

Champ > France entière, hors Mayotte, au 15 décembre 2012, enfants sortis des établissements en 2012.

Source > DREES, enquête ES-PE 2012.

3. La suite de cette fiche exclut du champ de l'analyse les 1 000 personnes accueillies dans les sections d'accueil mère-enfant fin 2012.

à 6 ans (graphique 2). Dans les foyers de l'enfance, la moyenne d'âge est de 12 ans, 50 % des enfants ayant entre 13 et 17 ans. Une part non négligeable (13 %) d'enfants de moins de 3 ans y est accueillie. C'est dû notamment aux pouponnières de certains services départementaux qui sont intégrées aux foyers de l'enfance. À l'inverse, la part des jeunes majeurs y demeure faible (5 %).

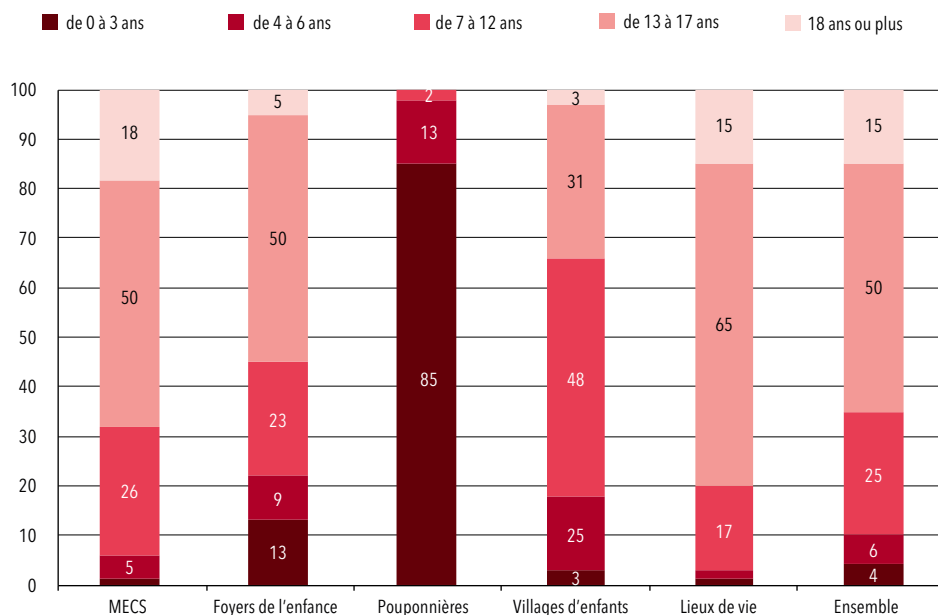
Malgré quelques légères différences, les publics accueillis dans les MECS et les lieux de vie présentent des similitudes en termes d'âge. Ces publics sont dans l'ensemble plus âgés que dans les autres types d'établissements. On y trouve peu d'enfants de moins de 6 ans (6 % dans les MECS et 3 % dans les lieux de vie), une minorité d'enfants de 7 à 12 ans (26 % et 17 %), une majorité

d'adolescents âgés de 13 à 17 ans (50 % et 65 %) et une part importante de jeunes majeurs (18 % et 15 %). Enfin, dans les villages d'enfants, l'âge moyen est de 11 ans, soit moins que dans l'ensemble des établissements. Cela s'explique par une surreprésentation des enfants de 4 à 6 ans (15 %) et de 7 à 12 ans (48 %).

Une majorité de garçons parmi les jeunes dans les établissements de l'ASE

À la mi-décembre 2012, les enfants hébergés dans un établissement relevant de l'ASE sont majoritairement des garçons (57 %). Cette proportion se retrouve dans les MECS (57 %), les foyers de l'enfance (58 %) et les pouponnières (58 %). Elle est plus élevée encore dans les lieux de vie, où elle atteint 67 %.

Graphique 2 Répartition par sexe et âge des enfants et adolescents accueillis



MECS : maison d'enfants à caractère social.

Note > Le nombre de personnes accueillies n'est ici pas identique aux sommes utilisées pour les répartitions en raison d'une non-réponse portant sur 1 % des enfants hébergés. Sont pris en compte dans ce tableau les enfants ou adolescents présents au 15 décembre 2012. Les sections d'accueil mère-enfant sont exclues du champ d'analyse.

Lecture > 50 % des enfants accueillis au 15 décembre 2012 dans les foyers de l'enfance ont entre 13 et 17 ans.

Champ > France entière, hors Mayotte, au 15 décembre 2012.

Source > DREES, enquête ES-PE 2012.

À l'inverse, les villages d'enfants hébergent davantage de filles (54 %) que de garçons.

80 % des enfants suivis par l'ASE avant leur entrée dans l'établissement, 64 % après leur sortie

Parmi les enfants hébergés dans les établissements au 15 décembre 2012, 80 % étaient déjà suivis par l'ASE avant leur entrée dans l'établissement.

Les trois quarts des décisions de placement dans l'établissement sont prises par un juge des enfants. Plus précisément, 66 % sont des mesures judiciaires de placement, dont la quasi-totalité correspond à des placements à l'ASE décidés par un juge des enfants au titre de l'assistance éducative, et 7 % sont des placements directs par un juge (voir fiche 21). Les catégories d'établissements se distinguent par les types de mesure qui conduisent au placement : les villages d'enfants et les pouponnières accueillent principalement des enfants placés à la suite d'une mesure judiciaire (respectivement 96 % et 84 % des cas), les

foyers de l'enfance sont les seuls à proposer une part non négligeable d'accueil d'urgence (7 %) et les MECS ont une part importante de leur public (15 %) en accueil provisoire de jeune majeur (APJM), contrairement aux autres structures où cette part reste faible (*encadré 2*).

À la sortie de l'établissement, 40 % des jeunes retournent vivre chez un parent ou un proche (famille, amis ou tiers digne de confiance) alors qu'ils étaient 51 % à y vivre avant la prise en charge dans l'établissement. Cette situation à la sortie n'en reste pas moins la plus courante, devant notamment la poursuite de la prise en charge dans un autre établissement de l'ASE (18 %), ou auprès d'un assistant familial (12 %) ou bien encore dans un logement personnel ou accompagné (8 %) ⁴. Enfin, deux tiers (64 %) des enfants hébergés continuent de bénéficier de l'ASE à leur sortie de l'établissement. En particulier, un tiers fait l'objet d'une mesure judiciaire de placement et 10 % sont orientés vers une action éducative à domicile (AED) ou en milieu ouvert (AEMO). ■

Encadré 2 Retard scolaire à l'entrée au collège pour les enfants hébergés par l'ASE

Parmi les enfants hébergés fin 2012, 54 % de ceux de 11 ans, en âge d'aller au collège, sont scolarisés à l'école primaire, ce qui traduit un important retard scolaire. À titre comparatif, le taux de retard à l'entrée au collège est de 12 % en population générale en septembre 2012 (en France métropolitaine et DROM, y compris Mayotte).

Par ailleurs, la déscolarisation est très élevée (16 %) lors de l'année d'entrée dans un établissement. Elle diminue ensuite fortement pour s'établir à 5 % après un an passé dans une structure d'accueil, puis à 3 % après cinq ans d'hébergement.

Pour en savoir plus

- > **Mainaud, T.** (2013, juillet). Échec et retard scolaire des enfants hébergés par l'aide sociale à l'enfance. DREES, *Études et Résultats*, 845.
- > **Pliquet, E.** (2016, septembre). Aide sociale à l'enfance : 55 000 enfants et adolescents hébergés en établissements. DREES, *Études et Résultats*, 974.
- > **Pliquet, E.** (2016, mars). Fin 2012, les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance offrent 60 000 places d'hébergement. DREES, *Études et Résultats*, 955.

4. Pour respectivement 9 % et 13 % des jeunes, les situations de logement avant et après le passage dans l'établissement ne sont pas connues.